

## Ce mercredi 09 septembre 2009 : jour de tous les dangers au Parlement burundais

@rib News, 08/09/2009 L'Assemblée nationale du Burundi a été convoquée en session extraordinaire pour la période du 07 au 19 septembre 2009. Selon le calendrier dont ARIB.INFO s'est procuré une copie que nous publions en intégralité, une date retient tout particulièrement l'attention du public. Il s'agit du mercredi 09 septembre 2009, dans l'après-midi (15h00, heure locale), date à laquelle la chambre basse du Parlement burundais est appelée à se réunir en séance plénière pour l'Analyse et adoption du projet de loi portant révision de la loi n°1/015 du 20 Avril 2005 portant Code Electoral, projet qui fait actuellement l'objet d'une vive polémique au sein de la classe politique burundaise. Pour rappel, le projet de Code Electoral examiné le 9 juillet 2009 par le Conseil des ministres avait été rejeté par les partis politiques de l'opposition qui jugeaient qu'il était taillé sur mesure pour le parti au pouvoir CNDD-FDD. Lors de l'examen de ce projet de loi au Conseil, les ministres issus du FRODEBU ont claqué la porte tandis que ceux de l'UPRONA ont préféré rester sans toutefois être d'accord avec ce projet de loi. Selon les partis d'opposition au Parlement, le nouveau projet de Code Electoral s'écarte complètement de l'esprit et de la lettre du document qui a été publié après les récentes consultations politiques et est qualifié d'anticonstitutionnel. Ils donnent l'exemple chronologique des élections qui a été inversé et citent certains articles de ce projet comme les articles 55, 96, 103 qui violent la Constitution. Par la suite, des tractations, avec l'appui de la communauté internationale, avaient abouti à un consensus amenant les parties à se mettre d'accord pour envoyer le texte au Parlement, pour adoption. Une fois le texte posé sur la table de l'Assemblée nationale, le président (issu du parti présidentiel) de la Commission justice et droits de l'Homme saisie sur le fond pour étudier le projet de loi, sur injonction de la République et du CNDD-FDD, a chambardé tout ce qui faisait l'objet de consensus, ont accusé les partis d'opposition en claquant la porte. Sous la pression de diplomates accrédités à Bujumbura, qui ont demandé aux hommes politiques burundais de renouer le dialogue afin d'aboutir à un cadre légal inclusif pour les élections de 2010, la séance plénière qui avait été programmée le 31 août dernier à l'Assemblée nationale pour étudier et adopter le Code Electoral avait été reportée ultérieure. Elle a été fixée au 09 septembre 2009 sur le calendrier de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale. Au cours de la séance plénière de ce mercredi, qui s'annonce déjà houleuse, se jouera ainsi les acquis importants sur le plan politique et démocratique, et partant l'avenir même du processus de paix au Burundi. Lire aussi Burundi : Le pouvoir veut son code Electoral Lire l'intégralité du Calendrier